



New Brunswick
College of Pharmacists
Ordre des pharmaciens
du Nouveau-Brunswick

*Governing the practice of pharmacy for a healthier New Brunswick
Régir l'exercice de la pharmacie pour un Nouveau-Brunswick en meilleure santé*

Important Updates | Mises à jour importantes

December 23, 2021

In this issue...

1. Booster dose eligibility and intervals
2. Registration update
3. Upcoming scheduling amendment of Tramadol

The College office operations will pause on December 24 at 1 p.m. and resume on Monday, January 3. You may contact us for urgent matters during regular business hours on December 29, 30 and 31 by calling (506) 857-8957 or by email at info@nbpharmacists.ca.

Dans ce numéro...

1. Nouveaux groupes admissibles aux doses de rappel
2. Mise à jour sur les inscriptions
3. Modification à venir du statut du Tramadol

Les bureaux de l'Ordre fermeront le 24 décembre à 13 heures et rouvrira le lundi 3 janvier. Vous pouvez nous rejoindre en cas d'urgence durant les heures normales d'ouverture les 29, 30 et 31 décembre, en téléphonant au 506 857-8957 ou par courriel à info@nbpharmacists.ca.

1. Booster dose eligibility and intervals

With the emergence of the Omicron variant, efforts are moving rapidly to limit the impact and vaccination and booster doses are a line line of defense. Public Health has informed the College that there will be a staggered roll-out for age groups. [{LINK}](#)

Additionally, the recommendation for booster dose interval in New Brunswick is that at least five months have passed since the second dose was administered. This is based on epidemiological information and local context.

- The following groups will become eligible to receive a booster dose if five months have passed since the second dose: This includes people who are immunocompromised if 5 months have passed since their **third** dose {[LINK](#)}

2. Registration update

The College is preparing to mail the gold licence seals to registrants who have completed and paid for annual licence renewal. If you do not receive your gold seal by January 10, 2022, please contact us at info@nbpharmacists.ca. A current listing of licenced pharmacy professionals is always accessible on the College website via the “Find a Member” link.

Reminder: Active registrants who do not complete an application for licence renewal before December 31, 2021 will be removed from the Register and will no longer be licensed to practice pharmacy in New Brunswick as of January 1, 2022. You may login to your online profile with the College to complete your renewal before December 31, 2021.

Pharmacy managers should ensure pharmacists and pharmacy technicians on their team have successfully renewed. [Frequently Asked Questions \(FAQ\) \[LINK\]](#)

3. Upcoming scheduling amendment of Tramadol

Please see the attached document from Health Canada for information on the upcoming scheduling amendment of tramadol and its impact on pharmacist activities. {[LINK](#)}

Le 23 décembre

1. Admissibilité à une dose de rappel et intervalles

Avec l'émergence d'Omicron, les efforts s'enchaînent rapidement pour limiter les effets du variant, et la vaccination de même que l'administration de doses de rappel constituent une ligne de défense. La Santé publique a informé l'Ordre qu'il y aurait un déploiement échelonné en fonction des groupes d'âge. {[LIEN](#)}

De plus, la recommandation en ce qui concerne l'intervalle des doses de rappel au Nouveau-Brunswick est qu'au moins cinq mois se soient écoulés depuis l'administration de la deuxième dose. Cette recommandation repose sur des données épidémiologiques et sur le contexte local.

Les groupes suivants deviendront admissibles à une dose de rappel si cinq mois se sont écoulés depuis leur deuxième dose : Les personnes immunodéprimées sont également admissibles, si 5 mois se sont écoulés depuis leur **troisième** dose [{LIEN}](#)

2. Mise à jour sur les inscriptions

L'Ordre s'apprête à envoyer les sceaux d'or de la licence aux inscrit.es qui ont rempli leur formulaire de renouvellement et acquitté les frais qui s'y rattachent. Si vous n'avez pas reçu votre sceau d'or d'ici le 10 janvier, veuillez nous en aviser par courriel à info@nbpharmacists.ca. Une liste à jour des professionnel.les de la pharmacie est accessible en tout temps dans le site web de l'Ordre sous l'onglet « Trouver un membre ».

Rappel : Les personnes inscrites aux registres actifs qui ne remplissent pas la demande de renouvellement de leur licence avant le 31 décembre 2021 seront retirées de leur registre et ne seront plus autorisées à exercer au Nouveau Brunswick à compter du 1^{er} janvier 2022. Vous pouvez ouvrir une session dans votre profil collégial en ligne afin de remplir votre demande de renouvellement avant le 31 décembre 2021.

Les gérant.es de pharmacie doivent s'assurer que les pharmacien.nes et les technicien.nes en pharmacie qui forment leur équipe ont réussi à renouveler leur licence.

[Foire aux questions \(FAQ\) \[LIEN\]](#)

3. Modification à venir du statut du Tramadol

Veuillez consulter le document ci-joint de Santé Canada pour des renseignements concernant les modification à venir de statut du tramadol et ses répercussions sur les activités des pharmaciens. [{LIEN}](#)

NEW BRUNSWICK COLLEGE OF PHARMACISTS | ORDRE DES PHARMACIENS DU
NOUVEAU-BRUNSWICK
686 boul. St. George Blvd., Suite/bureau 200 Moncton, N.-B. E1E 2C6
Tel: (506) 857-8957
Toll Free/ Sans frais : 1-800-463-4434
info@nbpharmacists.ca www.nbpharmacists.ca